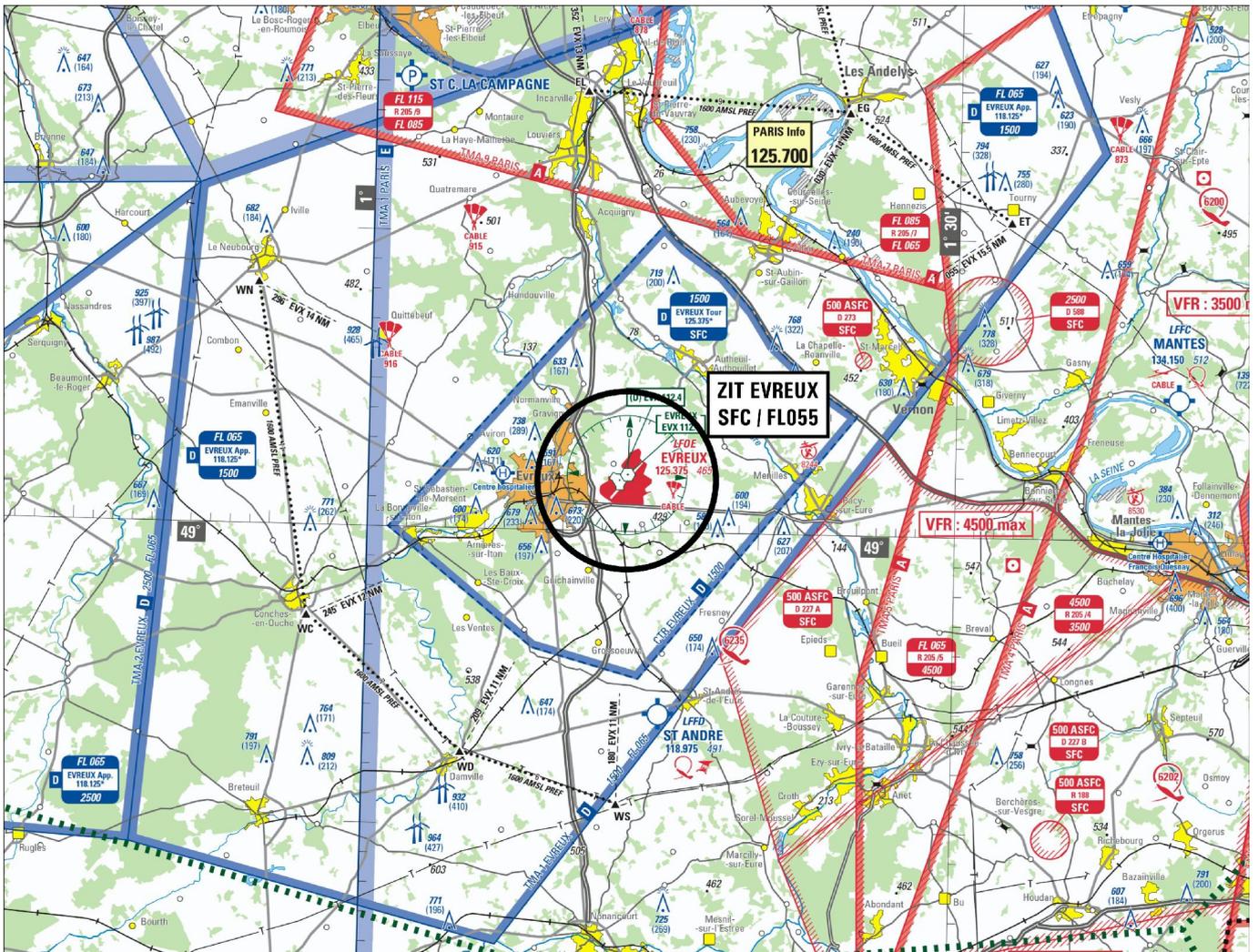


**Objet** : ENR - FIR : Paris LFFF - AD : Évreux Fauville LFOE  
Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) sur AD Évreux Fauville

**En vigueur** : Du 20 avril 2023 au 17 avril 2024

**Lieu** : FIR : Paris LFFF - AD : Évreux Fauville LFOE



Extrait carte 1/250 000 RP SIA - Édition 2022

ACTIVITÉ
Interdiction de survol d'installations Défense spécifiques.
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
H24.
STATUT
Zone interdite temporaire (ZIT) qui se substitue aux portions des espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

**SERVICES RENDUS**

Les services rendus sont conformes à la classe des parties des espaces aériens avec laquelle la zone coexiste.

**CONDITIONS DE PÉNÉTRATION**

CAM / CAG : pénétration interdite H24 y compris pour les aéronefs sans équipage à bord, à l'exception :

- des aéronefs au départ et à destination de l'AD d'Évreux ayant un PPR ;
- des aéronefs ayant obtenu une clearance de l'organisme de contrôle d'Évreux ;
- des activités sous protocole avec la base aérienne d'Évreux ;
- des aéronefs sans équipage à bord ayant déposé une demande de pénétration auprès de l'organisme de contrôle d'Évreux au moins cinq jours ouvrables avant la date du vol et ayant obtenu une autorisation formelle.

Contact : [ba105-gaa-esca.cdt.fct@intradef.gouv.fr](mailto:ba105-gaa-esca.cdt.fct@intradef.gouv.fr)

**LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**

**Limites latérales**

Cercle de 3 Nm de rayon centré sur : 49°01'43"N - 001°13'12"E (ARP LFOE)

**Limites verticales**

SFC / FL055

**ORGANISME A CONTACTER**

Évreux TWR.